



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1208

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Hôtel de Communauté - Programme d'actions 2009-2014 - Remplacement des groupes électrogènes et onduleurs - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacques), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1208**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Hôtel de Communauté - Programme d'actions 2009-2014 - Remplacement des groupes électrogènes et onduleurs - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'hôtel de Communauté a été inauguré en septembre 1976. Ce bâtiment de plus de trente ans fait l'objet d'une programmation pluriannuelle d'investissements. Pour la période 2009-2014, cette programmation a pris en compte :

- des travaux sur le clos et le couvert dont la rénovation en cours des étanchéités des toitures-terrasses et le remplacement des vitrages de façade,
- le renouvellement des installations techniques d'origine dont les ascenseurs, la rénovation de la gestion technique centralisée, les armoires électriques des centrales de traitement d'air,
- des projets de restructuration lourde de locaux : le restaurant administratif communautaire en cours, la rénovation de la salle du Conseil et le déambulatoire,
- des travaux de mise en conformité à la suite du diagnostic "accessibilité du bâtiment" à réaliser avant 2015,
- le remplacement des revêtements moquette de sols (10 000 mètres carrés) et murs (3 000 mètres carrés), en cours,
- des travaux sur le second œuvre et des aménagements intérieurs,
- la rénovation des revêtements de sols extérieurs et des plafonds extérieurs,
- le remplacement de certains équipements de sécurité : groupe électrogène et onduleurs, objet du présent rapport.

Les sources d'énergie de secours et de sécurisation de l'hôtel de Communauté sont composées :

- d'un groupe électrogène qui assure le secours partiel de la force motrice et de l'éclairage de l'hôtel de Communauté,
- de l'installation de courant ondulé (deux onduleurs) indispensable aux équipements de sécurité et matériels informatiques, fonctionnant avec le groupe électrogène en cas d'interruption de la distribution d'énergie.

Ces deux équipements se situent dans le même local technique, en sous-sol et difficilement accessible par une cour anglaise donnant sur la rue Paul Bert. C'est pourquoi le remplacement de ces deux équipements est proposé sur la même période afin d'optimiser le poste de dépenses "dépose, évacuation et repose des équipements".

Le groupe électrogène d'une puissance de 1 200 KVA est un équipement d'origine (33 ans) qui montre des signes de défaillance malgré un entretien régulier. Par ailleurs, il a atteint ses limites face à un accroissement du besoin en énergie électrique de secours lié à l'évolution des technologies informatiques et de l'accroissement du parc, de la nécessité de refroidissement du matériel et conjointement de l'évolution des méthodes de travail.

Il serait remplacé par un groupe électrogène de 1 760 KVA plus puissant, moins polluant grâce à l'évolution des technologies, moins sonore et permettant une meilleure sécurisation des installations.

Compte tenu des conditions d'implantation de ces matériels et des difficultés d'accès, l'opération de remplacement est complexifiée par des déplacements préalables de matériel (groupe froid des locaux informatiques) et par la mise en place d'équipements de secours.

Les travaux envisagés comprennent le raccordement d'un groupe électrogène de location, le démontage du groupe électrogène existant, une opération de grutage de dépose et de repose des équipements des travaux d'adaptation du local et l'installation du nouveau groupe électrogène d'une puissance de 1 760 KVA.

Le montant de cette opération est estimé à 550 000 € TTC.

Les deux onduleurs ont une puissance de 2 x 80 KVA largement sous-dimensionnée aujourd'hui, face à la croissance des matériels actifs informatiques (ex : serveurs) et du parc qui équipe l'hôtel de Communauté. La redondance des équipements (l'un servant de secours à l'autre) n'est pas assurée et la puissance maximale de chacun est atteinte. La sécurisation de l'ensemble des applications informatiques est insuffisante.

Pour couvrir les besoins de sécurisation, il est nécessaire de remplacer cette installation par deux onduleurs de 2 x 300 KVA installés en lieu et place des existants.

Compte tenu des mêmes difficultés d'accès et d'exiguïté des locaux décrites précédemment, le montant de l'opération est estimé à 450 000 € TTC.

Le coût de l'opération globale de sécurisation et de remplacement des sources d'énergie de secours (groupe électrogène et onduleurs) est estimé à 1 000 000 € TTC toutes dépenses confondues ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de remplacement du groupe électrogène et des onduleurs de l'hôtel de Communauté.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale D1 - "Assurer le fonctionnement des services de la Communauté urbaine", sur l'opération n° 2096 - Hôtel de communauté, groupes électrogènes et onduleurs pour un montant total de 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € TTC année 2010,

- 700 000 € TTC année 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.